

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien de la forêt soumise à l'O.N.F. et non soumise. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

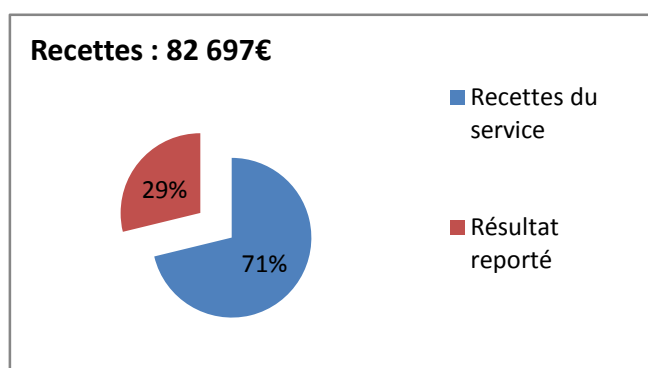
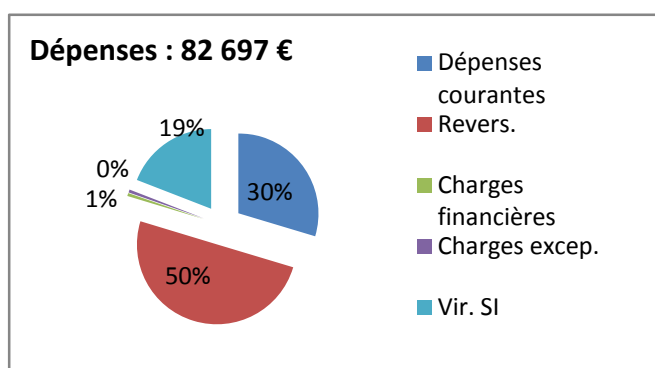
b) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	24 494 €	Recettes du service	60 617 €
Revers. excédent au budget communal	41 407 €	Résultat reporté	22 080 €
Charges financières	516 €		
Charges exceptionnelles	500 €		
Virement à la section d'investissement	15 780 €		
Total général	82 697 €	Total général	82 697 €

c) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS



Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien de la forêt effectué par l'O.N.F et les services communaux, les frais de garderie de l'O.N.F. et les taxes foncières (= Dépenses courantes du tableau) et le reversement de l'excédent du budget au budget communal (= Revers. excédent au budget communal). En 2019, un contrat d'approvisionnement est mis en place pour une coupe de bois dans la parcelle 18u.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, des concessions d'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse (= Recettes du service).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

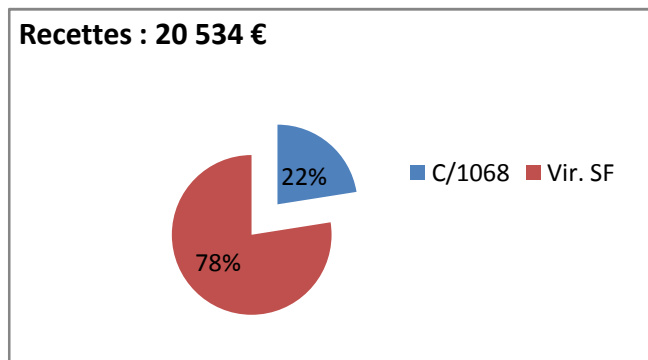
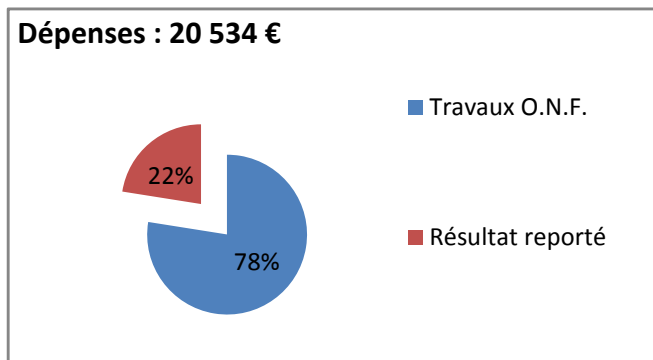
Les dépenses d'investissement 2019 sont essentiellement les travaux prévus par l'O.N.F. et un échange de parcelles forestières avec Nids des Vosges.

b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux O.N.F. et échange de parcelles	15 780 €	Excéd. de fonctionn. capitalisé (C1068)	4 574 €
Résultat reporté	4 574 €	Virement de la section de fonctionnement	15 780 €
Total général	20 534 €	Total général	20 534 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY BUDGET BOIS ET FORETS

c) Prévisions dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

C.C.A.S

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le C.C.A.S.

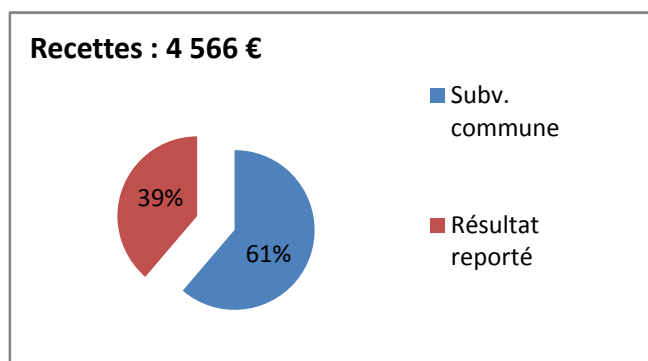
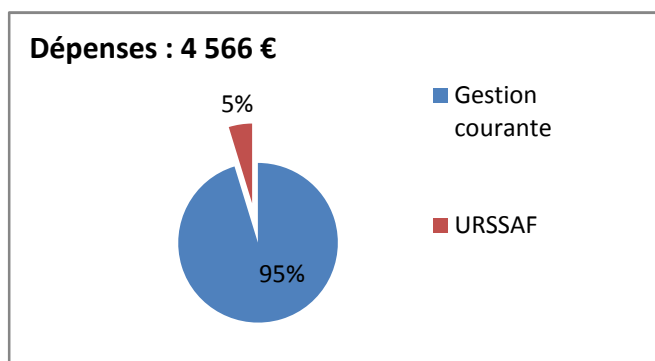
Le Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY n'est concerné que par la section de fonctionnement.

Les dépenses concernent les activités de fin d'année avec les repas/colis offerts aux habitants de plus de 65 ans et le spectacle de Saint Nicolas où les enfants de CHAMPDRAY de 0 à 11 ans sont invités individuellement mais ouvert à tous. Une somme est inscrite pour une nouvelle activité en 2019 en remplacement du montant attribué pour distribution de briquettes au plus de 65 ans.

a) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	4 350 €	Subvention de la commune	2 798 €
Dépenses de personnel (URSSAF AT)	216 €	Résultat reporté	1 768 €
Total général	4 566 €	Total général	4 566 €

b) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	70 570 €	Recettes des services	4 225 €
Dépenses de personnel	63 670 €	Impôts et taxes	51 327 €
Autres dépenses de gestion courante	36 241 €	Dotations et participations	67 501 €
Dépenses financières : intérêts prêts	152 €	Autres recettes de gestion courante	46 485 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes	200 €
Autres dépenses	1 523 €	Résultat reporté	605 620 €
Amortissements de travaux	91 €		
Virement à la section d'investissement	38 248 €		
Total général	210 995 €	Total général	775 358 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières : intérêts prêts du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat dont il faut noter la baisse de 6 000 € de D.G.F. depuis 2010 (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

<i>concernant les ménages :</i>	Taxe d'habitation :	15.48 %
	Taxe sur le foncier bâti :	9.69 %
	Taxe sur le foncier non bâti :	17.50 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.08 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 51 327 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 67 501 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Pour CHAMPDRAY, après la réalisation de plusieurs opérations importantes (restructuration de la salle des fêtes et aménagement de la cour de la mairie), une certaine pause s'est imposée dans les investissements pour la préparation de nouveau programme, notamment pour l'église où d'importants travaux sont à envisager.

COMMUNE DE CHAMPDRAY

L'acquisition d'un mini bus pour poursuivre le transport scolaire des enfants de CHAMPDRAY vers les écoles de GRANGES-AUMONTZEY est réalisée.

Suite au nettoyage des calvaires de la commune en 2018, un programme de restauration est prévu pour 2019.

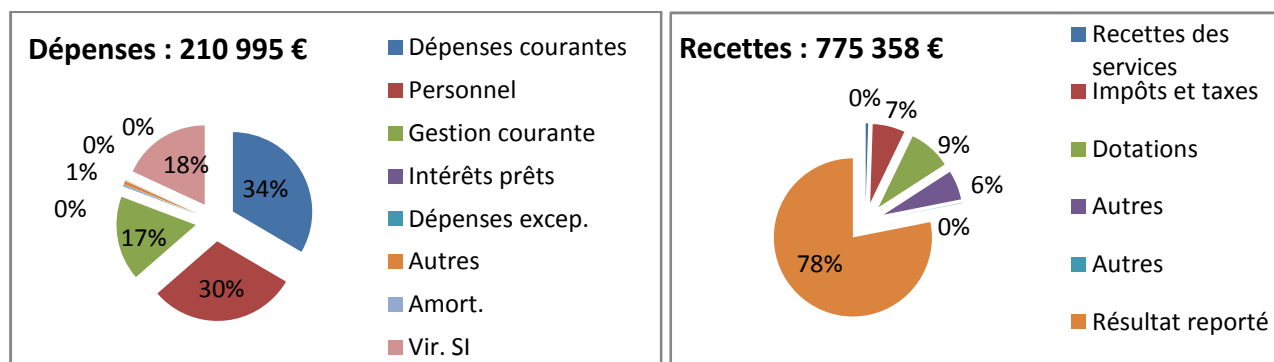
La réhabilitation du système d'assainissement non collectif du bâtiment communal est inscrite via la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses financières : capital des prêts	10 000 €	F.C.T.V.A.	438 €
Acquisition parcelle A 413 RAR 2018	180 €	Excéd. de fonct. capitalisé (C/1068)	50 211 €
Mini bus RAR 2018	30 000 €	Autres recettes	250 €
Réfection des calvaires	15 000 €	D.E.T.R. réfection des calvaires	3 980 €
Op. 800 ANC bâtiment communal	14 100 €	Amortissement des travaux	91 €
Autres dépenses	3 907 €	Virement de la section de fonctionnement	38 248 €
Résultat reporté	20 031 €		
Total général	93 218 €	Total général	93 218 €

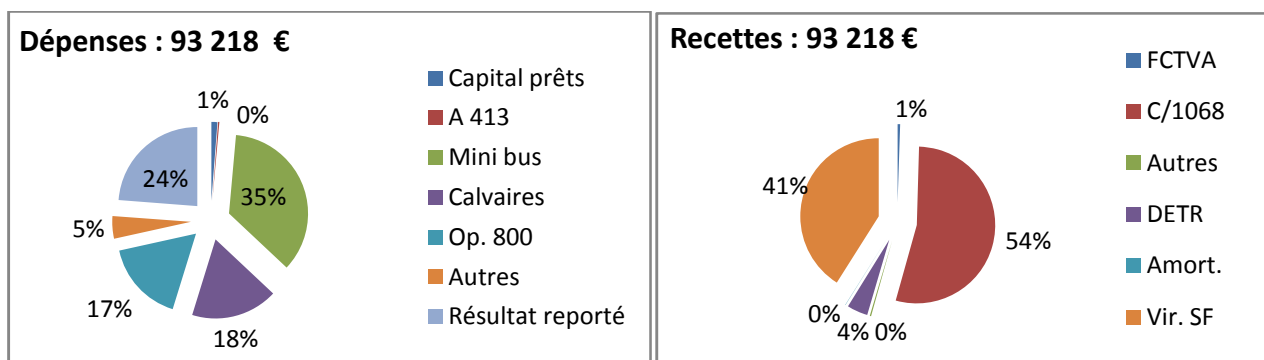
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses d'investissement :

COMMUNE DE CHAMPDRAY



c) Principaux ratios :

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	964.55
Produits des impositions directes/population (179)	286.74
Recettes réelles de fonctionnement/population (179)	948.25
Dépenses d'équipement brut/population (179)	182.91
Encours de dette/population (179)	107.07
DGF/population (179)	267.82
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.3687
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	1.0775
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0.1928
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.1129

d) Etat de la dette :

Objet	Somme empruntée	Durée	Taux	Capital restant dû au 01/01/2019	Capital exercice	Intérêts exercice
AMENAGEMENT CENTRE BOURG	50 000 €	5 ans	1.04 €	20 000.12 €	9 999.96 €	151.67 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les analyses d'eau régulières. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités :

Le budget d'exploitation permet d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

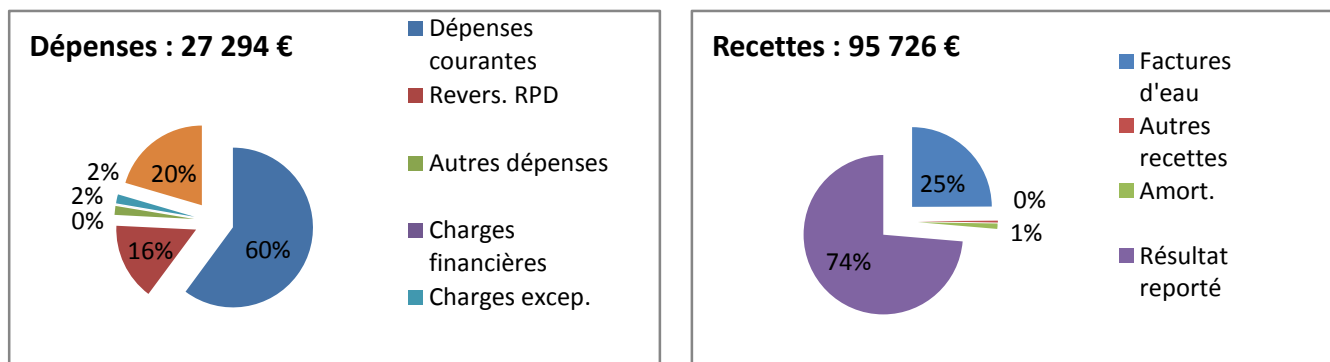
b) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	16 446 €	Recettes du service (factures d'eau)	22 000 €
Reversement Taxe Pollution	4 279 €	Autres recettes	300 €
Autres charges de gestion courante	500 €	Amortissement des subventions	990 €
Charges financières	10 €	Résultat reporté	72 436 €
Charges exceptionnelles	500 €		
Amortissements des travaux, études...	5 559 €		
Total général	27 294 €	Total général	95 726 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

c) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par l'entretien des installations d'eau potable, réparations de fuites le cas échéant, les analyses d'eau régulières et les heures du personnel communal reversées au budget principal (= Dépenses courantes du tableau).

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre de la facturation d'eau (= Recettes du service (factures d'eau)).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

L'opération 100 « Protection des captages » sera terminée en 2019.

L'opération 500 « Amélioration de la qualité de l'eau » se poursuit : en attente d'une rencontre avec l'A.R.S.

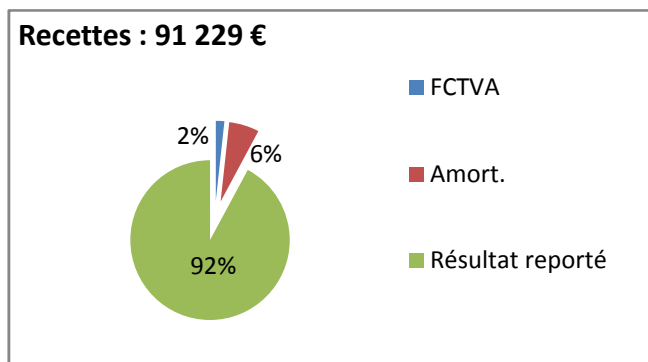
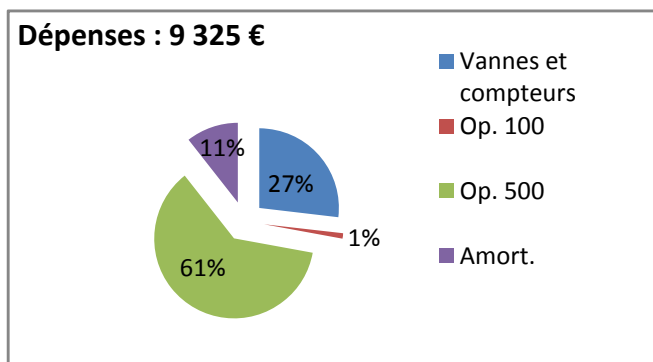
b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remplacement vannes et compteurs d'eau	2 500 €	F.C.T.V.A.	1 572 €
Op. 100 RAR 2018	100 €	Amortissements des travaux, études...	5 559 €
Op. 500 RAR 2018	5 735 €	Résultat reporté	84 098 €
Amortissements des subventions	990 €		
Total général	9 325 €	Total général	91 229 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

c) Prévisions dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2018.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien de la forêt soumise à l'O.N.F et non soumise. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

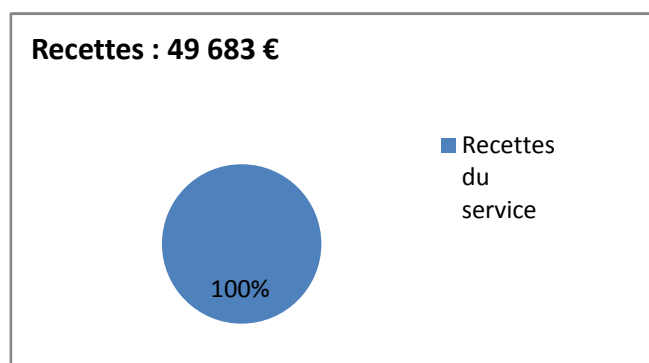
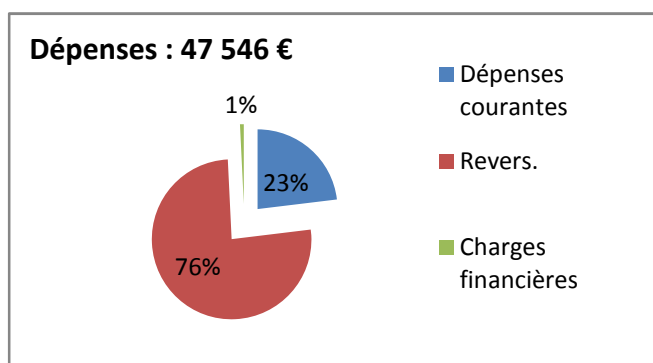
Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	10 971 €	Recettes du service	49 683 €
Revers. excédent au budget communal	36 197 €		
Charges financières	378 €		
Total général	47 546 €	Total général	49 683 €

c) Dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien de la forêt effectué par l'O.N.F et les services communaux, les frais de garderie de l'O.N.F. et les taxes foncières (= Dépenses courantes du tableau) et le reversement de l'excédent du budget au budget communal (= Revers. excédent au budget communal).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, des concessions d'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse (= Recettes du service).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

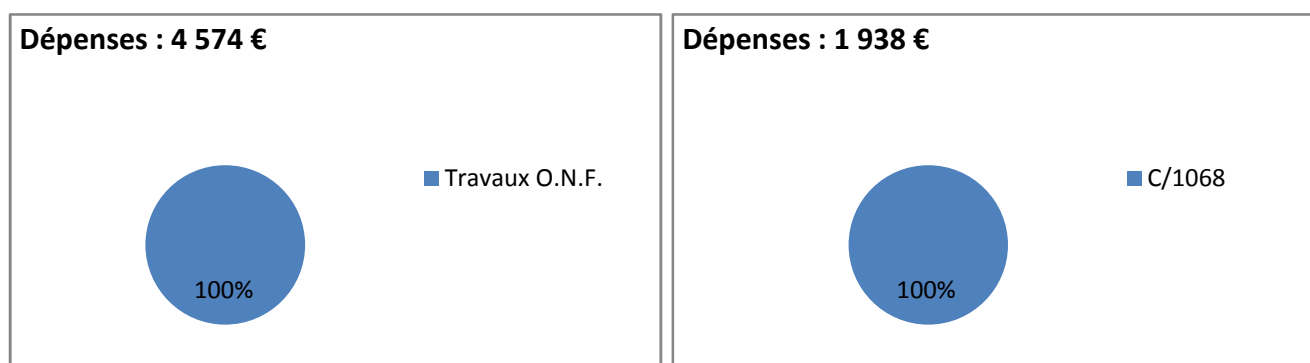
a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux O.N.F.	4 574 €	Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068)	1 938 €
Total général	4 574 €	Total général	1 938 €

c) Dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

C.C.A.S

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2018.

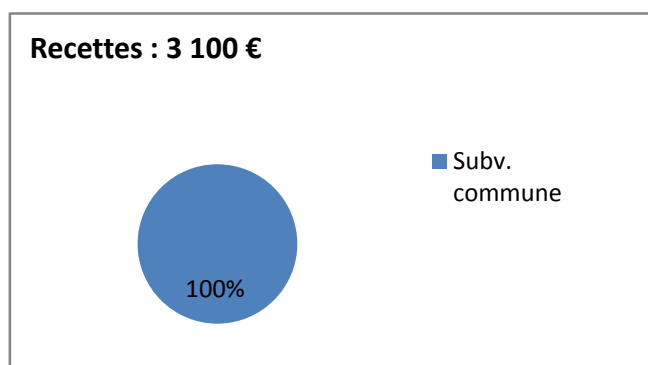
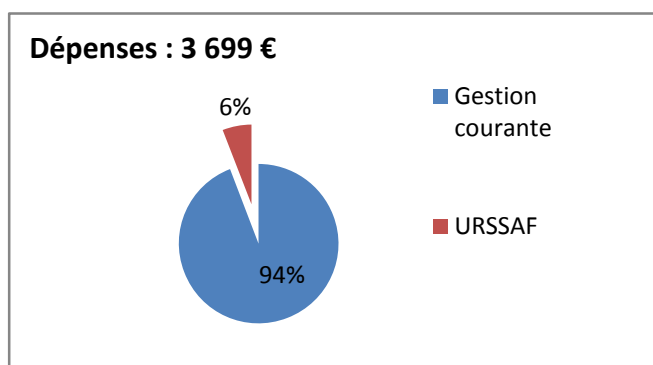
Le Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY n'est concerné que par la section de fonctionnement.

Les dépenses concernent les activités de fin d'année avec les repas/colis offerts aux habitants de plus de 65 ans et le spectacle de Saint Nicolas où les enfants de CHAMPDRAY de 0 à 11 ans sont invités individuellement mais ouvert à tous.

a) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	3 483 €	Subvention de la commune	3 100 €
Dépenses de personnel (URSSAF AT)	216 €		
Total général	3 699 €	Total général	3 100 €

b) Dépenses et recettes de fonctionnement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2018.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	56 438 €	Recettes des services	4 769 €
Dépenses de personnel	55 824 €	Impôts et taxes	64 369 €
Autres dépenses de gestion courante	32 966 €	Dotations et participations	83 362 €
Dépenses financières : intérêts prêts	739 €	Autres recettes de gestion courante	41 045 €
Autres dépenses	1 523 €	Autres recettes	298 €
Amortissements de travaux	91 €		
Total général	147 581 €	Total général	193 843 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat dont il faut noter la baisse de plus de 8 000 € de D.G.F. en 10 ans (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

concernant les ménages : Taxe d'habitation : 15.48 %
 Taxe sur le foncier bâti : 9.69 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17.50 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.08 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 50 910 €.

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 83 362 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

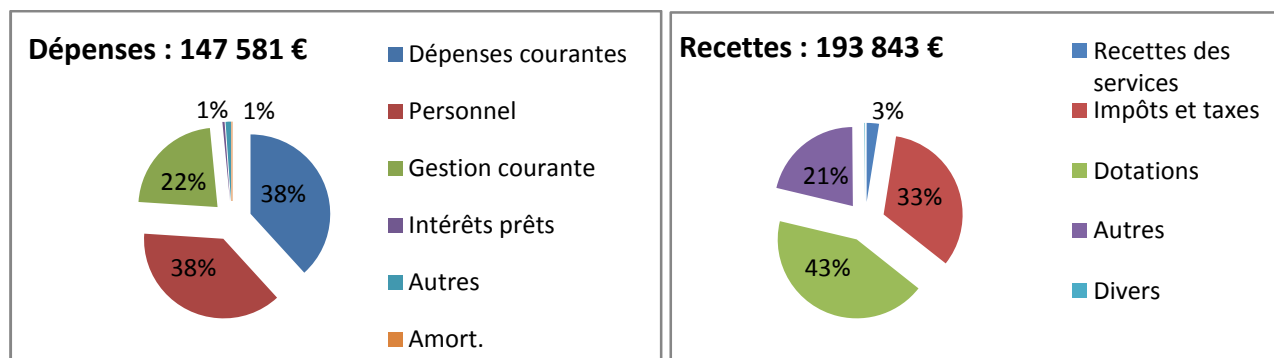
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses financières : capital des prêts	23 143 €	F.C.T.V.A.	609 €
Autres dépenses dont achat de terrain et illuminations	13 971 €	Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068)	2 373 €
		Amortissements de travaux	91 €
		Op. 700 RAR 2018	2 882 €
Total général	37 114 €	Total général	5 955 €

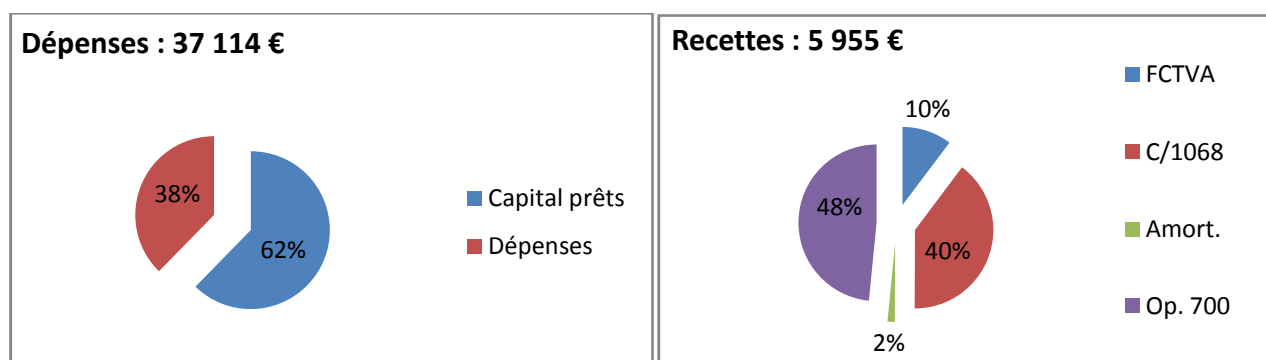
COMMUNE DE CHAMPDRAY

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses d'investissement :



c) Principaux ratios :

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	819.38
Produits des impositions directes/population (180)	282.83
Recettes réelles de fonctionnement/population (180)	1 076.90
Dépenses d'équipement brut/population (180)	77.61
Encours de dette/population (180)	106.48
DGF/population (180)	248.53
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.3784
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	0.8802
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0.0700
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.1000

COMMUNE DE CHAMPDRAY

d) Etat de la dette :

Objet	Somme empruntée	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12/2018	Capital exercice	Intérêts exercice
AMENAGEMENT CENTRE BOURG	50 000 €	5 ans	1.04 €	20 000.12 €	9 999.96 €	151.67 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2018.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les analyses d'eau régulières. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités :

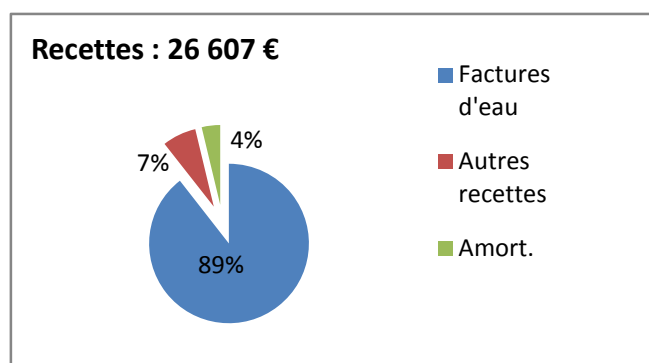
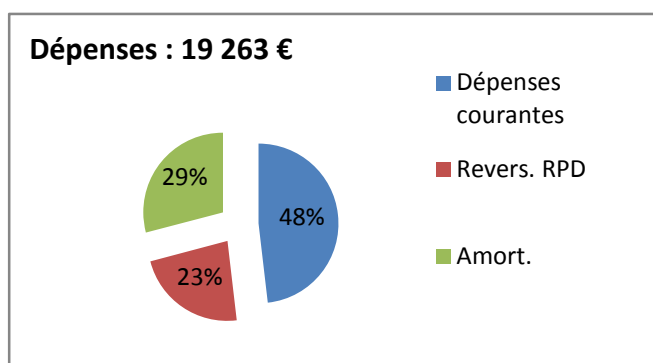
Le budget d'exploitation permet d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	9 280 €	Recettes du service (factures d'eau)	23 788 €
Reversement Taxe Pollution	4 382 €	Autres recettes de gestion courante	1 829 €
Amortissements des travaux, études...	5 601 €	Amortissements des subventions	990 €
Total général	19 263 €	Total général	26 607 €

c) Dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par l'entretien des installations d'eau potable, réparations de fuites le cas échéant, les analyses d'eau régulières et les heures du personnel communal reversées au budget principal (= Dépenses courantes du tableau).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre de la facturation d'eau (= Recettes du service (factures d'eau)).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de compteurs d'eau	321 €	Amortissements des travaux, études...	5 601 €
Opération 500 amélioration qualité eau	9 265 €		
Amortissements des subventions	990 €		
Total général	10 576 €	Total général	5 601 €

c) Dépenses et recettes d'investissement :

